

SEANCE DU 24 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars à 19h00,
Le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-sept mars 2025, s'est réuni à la salle du Conseil de la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Nicolas HABARE, Maire de Bourgogne-Fresne.

Tous présents sauf Mesdames Carole SANGNIER-CORNU (pouvoir donné à Mme Valérie BAUDOUIIN-RIMBERT), Florence PREVOTEAU ainsi que Messieurs Emilien SOWA (pouvoir donné à M. Raymond EDWIGE), Mickaël DEGORRE (pouvoir donné à Mme Elodie ROULOT-LEGER) et Alain BONHOMME (pouvoir donné à M. Jean-Pierre PEREIRA).

Secrétaire de séance : Mme Corinne IVALDI.

Approbation du compte rendu de la séance du 27 janvier 2025.

VOTE : 1 voix CONTRE, 1 ABSTENTION, 15 voix POUR

Prochain conseil : lundi 12 mai 2025
lundi 22 septembre 2025

DELIBERATIONS

1. Autorisation d'aménagement du domaine public et privé.

M. le Maire explique que lors du vote du PLU, une zone OAP à Fresne a été validée. Le promoteur porteur du projet demande à la commune l'autorisation d'aménagement à sa seule charge sur le domaine privé et public de la commune.

M. PEREIRA souhaite plus de précisions sur le projet. M. le Maire montre la carte avec la partie concernée et explique qu'il s'agit d'une voirie publique de la commune ainsi que d'un chemin privé de la commune.

Mme MUTZIG fait remarquer que le cas est similaire à celui évoqué en janvier et qui avait été refusé. M. le Maire répond qu'il n'y avait pas eu de demande préalable et que c'est pour cette raison que cela avait été refusé. Mme MUTZIG estime que la commune aurait dû prévenir qu'une demande devait être faite au préalable. M. le Maire répond que la demande n'était pas conforme. Mme MUTZIG souhaite savoir si le dossier a déjà été déposé pour le cas du lotissement à Fresne. M. le Maire répond que le premier est en cours de complétude et que le deuxième n'a été déposé qu'aujourd'hui. Mme MUTZIG en conclut que le dossier a été déposé avant que le conseil ne donne son accord. M. le Maire répond qu'il n'y a pas eu de conseil municipal entre temps.

M. PEREIRA s'interroge sur la manière de sortir et entrer dans le lotissement. M. le Maire répond que cela concernant la départementale, c'est le département qui imposera ses normes de sécurité et aura le fin mot de l'histoire ; il ajoute que ce n'est pas le sujet de la délibération.

Mme LUISIN souhaite savoir si tous les travaux d'aménagement sont concernés ; M. le Maire répond que oui.

Mme MOUSSA-DELIEGE se demande si l'autorisation du conseil tombe en cas de refus du département. M. le Maire répond que le département ne refuse pas à proprement parler mais donne des préconisations pour aménager donc un nouveau dossier serait nécessaire.

Mme MOUSSA-DELIEGE souhaite savoir s'il n'y a qu'un seul accès au lotissement. M. le Maire répond qu'il n'y aura qu'une sortie, la voie vers le chemin de la Larzillière et la rue de Brimont étant destinée à être une voie douce piétonne pour y éviter une trop forte circulation.

M. EDWIGE souhaite savoir qui recevra la taxe d'aménagement. M. le Maire répond que c'est le Grand Reims et que c'est le promoteur qui devra la verser. La seule taxe qui pourrait être perçue par la commune est celle concernant les terrains naturels transformés en terrains à bâtir.

Votes : 0 ABSTENTIONS, 2 voix CONTRE, 15 voix POUR.

2. Mise à jour des demandes de travaux voirie au Grand Reims.

M. le Maire explique qu'il faut mettre à jour la délibération 14-2021 sur les demandes de travaux au Grand Reims pour 2026 et 2027. Il rappelle que ceux de 2025 concernent l'enfouissement des réseaux rue de la libération. Les rues concernées sont les suivantes : rue de l'Ecole, ruelle Fleury/Budelette, rue St-Martin/rue Chevalot (pour l'enfouissement des réseaux et un piquet au coin du carrefour qui se détériore), rue Quantinet, rue Erhard Govin/rue de Saint Etienne (également pour l'enfouissement des réseaux) et rue de la Vallée (enfouissement des réseaux et éclairage).

Votes : 1 ABSTENTION, 0 voix CONTRE, 16 voix POUR.

3. Approbation convention assistant de prévention CDG.

M. le Maire explique que jusqu'en 2024, un agent faisait office d'agent préventeur mais qu'à la suite de son départ, aucun agent n'a la compétence. La délibération consiste à déléguer cette obligation au CDG.

Mme MUTZIG souhaite savoir combien cela coûtera à la commune. M. le Maire répond que le montant est d'environ 300€.

Votes : 1 ABSTENTION, 0 voix CONTRE, 16 voix POUR.

4. Autorisation de signature de la convention FSIC.

M. le Maire explique que la délibération sert à autoriser la signature de la convention à la suite du conseil communautaire qui a attribué à la commune une subvention de 80 000€.

Votes : adopté à l'unanimité.

5. Autorisation d'achat du drapeau pour la fanfare.

Mme LUISIN ne prend pas part au vote ni aux débats.

M. le Maire explique que les 200 ans de la Fanfare auront lieu cette année et qu'à l'occasion de la manifestation, la commune se propose d'acheter un nouvel étendard pour un montant de 1457€ TTC. Il rappelle également que lors du dernier mandat, la mairie a offert des drapeaux aux anciens combattants et aux pompiers.

Votes : adopté à l'unanimité.

6. Autorisation de signature de la convention traverse avec le département.

M. le Maire rappelle que les travaux débuteront le 15 avril avec le département. La commune paie d'abord puis est remboursée. L'enveloppe financière est de 1 063 502€ TTC dont 505 860€ de dépense pour le patrimoine départemental et 31 225,90€ de subventions sur TAS concernant les frais d'étude.

Mme MUTZIG souhaite savoir à combien s'élèvent les frais d'étude. M. le Maire répond qu'en comptant la maîtrise d'œuvre et d'autres dépenses comme l'amiante, cela s'élève selon les estimations à 60 000€TTC et donc 50 000€HT.

Votes : adopté à l'unanimité.

7. Attribution du marché de la traverse.

M. le Maire explique que les entreprises qui ont participé à l'appel d'offres sont les suivantes : COLAS, SMTP, Eiffage, STP de la Vance et GOREZ (Eurovia s'étant désisté à cause d'un planning rempli par d'autres gros projets).

La commission d'attribution s'est réunie le jeudi 27 février pour une présentation du maître d'œuvre de son analyse des offres et le lundi 10 mars pour le vote. Ce dernier a été unanime et a permis de retenir la variante 2 du groupement EIFFAGE/STPE comme offre la mieux disante. Le classement a été fait en se basant sur le prix, la technique et la note environnementale et la société retenue était à la fois la moins chère et avec la meilleure note technique.

Mme MUTZIG souhaite savoir quels membres de la commission étaient présents. M. le Maire répond qu'il était présent ainsi que MM. LABROUSSE et RIONDET.

Votes : adopté à l'unanimité.

8. Autorisation d'acquisition du terrain AB 118.

M. le Maire explique que dans le cadre du projet de traverse, il est nécessaire de sécuriser le carrefour rue du Colombier/rue de la Libération et le nouveau tracé passerait sur la parcelle AB 118 qui fait 115m². La parcelle appartient aux consorts PREVOTEAU et M. PREVOTEAU est décédé avant d'avoir pu terminer la donation à la mairie. La proposition d'acquisition est de 50€/m² ainsi que les frais de notaire, soit un total de 6500€ maximum, avec l'engagement de maintenir le monument de la vierge qui appartient à l'archevêché. M. le Maire ajoute que cela est également nécessaire pour entretenir la parcelle de manière légale.

M. RIONDET souhaite savoir si le monument reste au même endroit ; M. le Maire répond que oui.

Mme MUTZIG se demande pourquoi il est nécessaire d'acheter la parcelle. M. le Maire répond que dans le cas contraire, l'entretien de la parcelle privée est illégal. De plus, pour pouvoir y aménager la route, il faut que la parcelle appartienne à la commune.

M. PEREIRA souhaite savoir ce qui sera construit. M. le Maire répond qu'il faudra former un virage rue du colombier pour correspondre au tracé retenu et déjà présenté antérieurement.

M. PEREIRA demande si les propriétaires sont d'accord pour vendre. M. le Maire indique que sur les 15 personnes concernées, si une seule dit non, le projet ne se fera pas. Il ajoute que le prix proposé a été vu avec l'étude notariale et qu'il correspond aux prix locaux, sachant que la parcelle est de toute façon inconstructible pour un bon nombre de projets du fait de sa taille.

Votes : 1 ABSTENTION, 0 voix CONTRE, 16 voix POUR.

9. Prise en charge de local temporaire de la boulangerie.

M. le Maire explique que les exploitants de la boulangerie souhaitent mettre un préfabriqué pour installer leur point de vente au pied de l'église afin de faciliter l'accès à leurs clients durant les travaux. Afin d'apporter un soutien à ses commerçants, la commune propose de prendre en charge la location du préfabriqué, soit 4902,82€ pour 7 mois et l'électricité en leur permettant de se brancher sur la mairie.

Mme MUTZIG est d'accord pour la location mais trouve que c'est trop avec l'électricité en plus. M. le Maire répond que d'un point de vue technique, il n'a pas de compteur pour leur revendre l'électricité et qu'un compteur de chantier coûte au moins 5000€. Mme STEINMETZ rappelle que les commerçants paieront toujours l'électricité de la boulangerie où la fabrication reste. Mme MOUSSA-DELIEGE estime qu'avec les charges supplémentaires et la perte de chiffre d'affaires, il faut les soutenir et les remercier de l'effort de s'être installés sur la commune.

M. RIONDET souhaite savoir où sera situé le point de vente. Mme MOUSSA-DELIEGE répond que cela sera au pied de l'église. M. RIONDET s'interroge donc de l'organisation avec les foodtrucks. Mme MOUSSA-DELIEGE répond que ce n'est pas la question mais que les foodtrucks pourront s'installer devant.

M. PEREIRA demande quelle est la surface du préfabriqué. M. le Maire répond que c'est deux fois 15m².

Votes : adopté à l'unanimité.

10. Réduction du loyer du commerce.

M. le Maire explique que les commerçants du Marché de Bourgogne ne souhaitent pas s'installer dans des préfabriqués pour des raisons de logistique trop lourde. Ainsi, la commune propose d'exonérer notre locataire de 7 loyers de 750€, soit 5250€.

Mme LUISIN souhaite savoir si le commerce sera fermé pendant les travaux. M. le Maire répond qu'il restera ouvert. Il ajoute qu'il faut les aider à passer ce cap car lors des travaux d'assainissement, les anciens boulangers avaient déclaré avoir enregistré une baisse du chiffre d'affaires de 30%.

Mme MUTZIG se demande ce qu'il se passera si les travaux durent plus de sept mois. M. le Maire répond qu'un nouveau vote sera réalisé à ce moment-là.

M. PEREIRA souhaite savoir s'il s'agit d'une exonération complète. M. le Maire répond que oui. Mme MOUSSA-DELIEGE ajoute qu'il faut mettre les deux commerces sur un pied d'égalité même si seulement un est locataire.

Votes : adopté à l'unanimité.

11. Autorisation emprunt court terme FCTVA 2024.

M. le Maire explique que la FCTVA n'est récupérée qu'à l'année N+2 et qu'afin de maintenir une trésorerie confortable, il est recommandé de souscrire un emprunt court terme d'une durée de 12 mois sur la FCTVA de 2024 et d'un montant de 50 000€ avec EURIBOR 3 mois (flooré à 0) + 0,90% et 0,20% du montant contracté.

Votes : 0 ABSTENTION, 1 voix CONTRE, 16 voix POUR.

12. Autorisation emprunt court terme FCTVA 2025.

Il s'agit de la même délibération mais pour la FCTVA 2025. L'emprunt à court terme dure 24 mois et s'élève à 100 000€ avec EURIBOR 3 mois (flooré à 0) + 1,10% et 0,20% du montant contracté.

Votes : 0 ABSTENTION, 1 voix CONTRE, 16 voix POUR.

13. Autorisation ligne de trésorerie subvention.

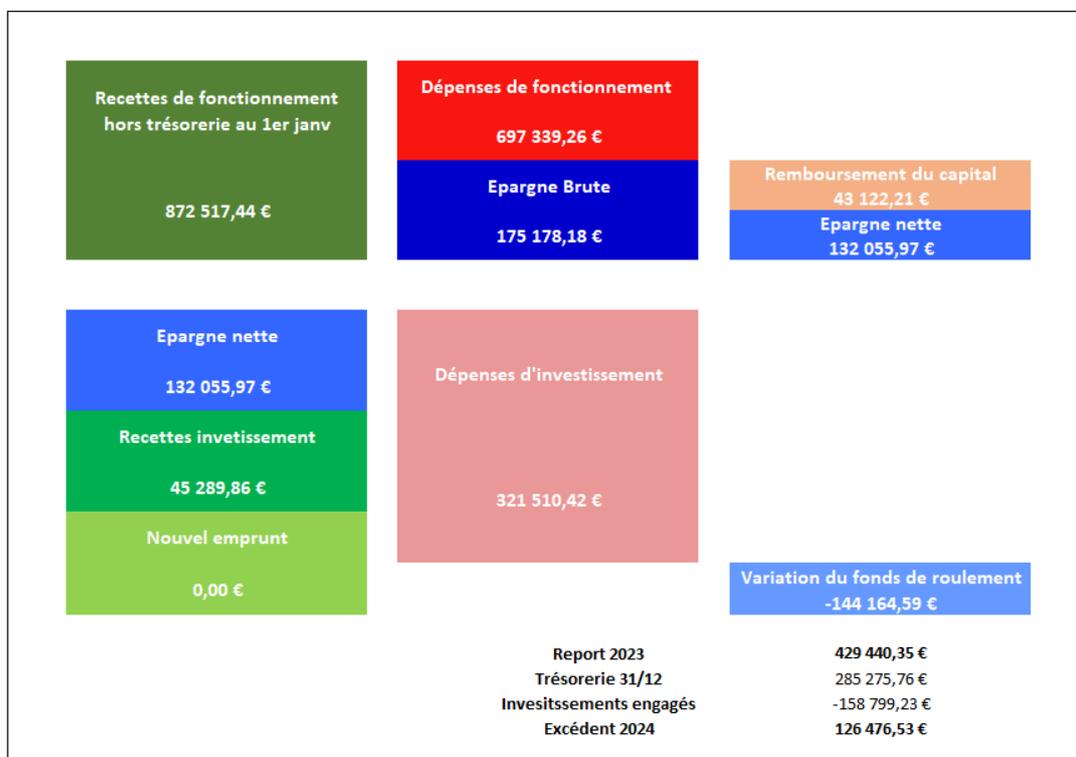
M. le Maire explique que cette souscription de 250 000€ qui n'apparaît pas au budget, servirait à être débloquée si les subventions attendues pour la salle des fêtes et la traverse mettaient du temps à arriver. La souscription durerait 12 mois avec EURIBOR 3 mois (flooré à 0) + 0,90% et des frais d'engagement de 0,20% du montant contracté.

Votes : 0 ABSTENTION, 1 voix CONTRE, 16 voix POUR.

14. Approbation du CFU 2024.

M. le Maire présente le tableau suivant :

Définitif 2024



Mme MUTZIG s'interroge sur l'absence d'emprunt. M. le Maire répond que c'était prévu mais que ça n'a pas été fait.

Il ajoute que les chiffres ont changé par rapport au vendredi précédent à cause d'une écriture à régulariser mais qu'ils sont dans l'ensemble similaires aux ébauches qui avaient été présentées en décembre.

Mme ROULOT-LEGER souhaite savoir si les comptes sont validés par quelqu'un après que le Maire les ait préparés. M. le Maire répond que le CFU est signé par lui-même puis par le trésorier. C'est la commune qui donne ordre de paiement mais c'est la trésorerie qui exécute les virements.

Après avoir demandé s'il y avait d'autres questions, Monsieur le Maire sort de la salle, ne pouvant pas prendre part au vote et laisse la présidence des débats puis du vote à Mme STEINMETZ, première adjointe.

Votes : 3 ABSTENTIONS, 0 voix CONTRE, 14 voix POUR.

15. Affectation des résultats 2024.

M. le Maire présente le tableau suivant :

AFFECTATION DES RESULTATS 2024	
réuni sous la présidence de, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 le	
Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :
- un excédent de fonctionnement de :	152 952,75
- un excédent reporté de :	429 440,35
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	582 393,10
- un déficit d'investissement de :	297 117,34
- un déficit des restes à réaliser de :	158 799,23
Soit un besoin de financement de :	455 916,57
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	582 393,10
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	455 916,57
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	126 476,53
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	297 117,34

M. RIONDET s'interroge sur la réserve pour l'investissement. M. le Maire répond que cela sert à compenser les restes à réaliser et le déficit des investissements.

Votes : 3 ABSTENTIONS, 0 voix CONTRE, 14 voix POUR.

16. Vote des taux 2025.

M. le Maire propose un maintien des taux par rapport à l'année 2024.

Votes : adopté à l'unanimité.

17. Subventions aux associations.

Il est demandé aux conseillers membres d'un bureau d'une association de ne pas prendre part au vote (soit 5 conseillers à savoir Mesdames Martine STEINMETZ, Caroline LUISIN ainsi que Messieurs Gilles LABROUSSE, Christian RIONDET et Jean-Pierre PEREIRA).

M. le Maire laisse la parole à Mme MOUSSA-DELIEGE. Cette dernière détaille les subventions proposées : uniquement en nature pour l'APE, 1€ par habitant pour la Mission Locale, 1€ par collégien de Bourgogne-Fresne pour l'APE Charpak, une subvention équivalente à l'année précédente pour les Amis de l'orgue et Familles Rurales, des subventions en nature pour Cœur de tendresse et le Comité des fêtes (qui reçoit en plus une subvention pécuniaire équivalente à l'année 2024) avec la précision que le calendrier pour l'octroi des salles sera à établir avec l'ensemble des associations concernées, une subvention de 300€ supérieure à l'année précédente pour la Fanfare qui fête ses 200 ans en 2025 (1500€ en 2025 contre 1200€ en 2024), une subvention équivalente pour l'ADMR, une subvention de 300€ pour le Club « joie de vivre », une subvention de 250€ supérieure à l'année précédente pour la Sauvegarde du Mausolée qui doit restaurer la mosaïque cette année (700€ en 2025 contre 450€ en 2024) et une subvention équivalente pour l'Etoile des Jeunes.

Mme MUTZIG souhaite savoir ce qu'il en est pour les deux associations qui ne sont pas à jour dans leur assemblée générale car ce serait illégal de leur verser de l'argent. Mme MOUSSA-DELIEGE répond que la subvention ne sera pas libérée dans ce cas. Mme MUTZIG signale que c'était déjà le cas l'an dernier et que l'Etoile des Jeunes a tout de même reçu une subvention. Mme MOUSSA-DELIEGE affirme que ce ne sera pas

le cas cette année. Mme MUTZIG s'interroge sur la manière de prouver aux autres conseillers que cela sera bien respecté. Mme MOUSSA-DELIEGE s'engage devant les conseillers à faire le point en fin d'année. M. le Maire intervient en rappelant qu'il y a environ 300 adhérents à l'Etoile des Jeunes, majoritairement pour du sport et que la subvention sert uniquement pour le centre aéré et l'extrascolaire, ce qui est d'une grande aide pour la commune qui n'a pas à gérer cela. Mme MUTZIG est d'accord sur ce point mais insiste sur le fait que ce n'est pas légal. M. le Maire conclut en affirmant que la commune attendra la régularisation de l'assemblée générale pour verser les subventions.

Votes : 1 voix CONTRE, 0 ABSTENTION et 11 voix POUR.

18. Vote du Budget Primitif 2025.

M. le Maire présente le Budget Primitif 2025 comme suit : 996 373.53€ en fonctionnement et 1 982 276.57€ en investissement. Il rappelle aux conseillers que pour du fonctionnement, on parle de chapitre mais que pour de l'investissement, on parle d'opérations.

Mme ROULOT-LEGER souhaite savoir quels projets sont retenus pour l'investissement. M. le Maire répond qu'il faut équiper la salle de la Buissonnière en chaises (entre 50 et 60) car les actuelles vont être transférées à la salle des fêtes de Fresne. Il ajoute que l'équipe technique aimerait une tondeuse coûtant entre 12000 et 25000€ pour remplacer le Kubota ; il demande l'avis des conseillers en expliquant qu'aucun projet n'est arrêté mais que pour sa part, il trouve que les agents sont assez bien équipés comme cela.

Mme ROULOT-LEGER s'interroge sur la vidéoprotection. M. le Maire répond que cela n'est pas prévu pour cette année.

Mme ROULOT-LEGER demande s'il est prévu des fonds pour une aire de jeux. M. le Maire répond qu'il y aura peut-être des fonds restants sur l'opération mobilier 2025 mais qu'il faut acheter en priorité les chaises, un congélateur et deux réfrigérateurs pour la salle de Fresne.

M. le Maire rappelle que les lignes de trésorerie n'apparaissent pas contrairement au court terme.

Mme LUISIN demande si les subventions seront touchées en totalité pour la salle de Fresne. M. le Maire répond que oui mais que ça n'a pas encore été perçu.

Mme LUISIN souhaite connaître le montant total des travaux de la salle de Fresne. M. le Maire répond qu'il y en a pour 400 000€ TTC. Mme MUTZIG semble se souvenir de 300 000€ annoncés. M. le Maire répond que c'était du hors taxe et que les frais d'étude n'étaient pas compris. Il rappelle aussi qu'il a fallu acheter un pare-vue, ainsi qu'un portail et une porte de garage. M. EDWIGE s'interroge sur le photovoltaïque. M. le Maire répond que cela n'a jamais été voté car les montants proposés étaient beaucoup trop élevés.

M. PEREIRA souhaite savoir quand va ouvrir la salle des fêtes. M. le Maire répond que la commune attend la validation du SDIS pour repasser en catégorie 5 et ainsi éviter de payer 60 000€ supplémentaires. M. PEREIRA s'interroge sur un délai de quatre mois sur ce qui était initialement annoncé. M. le Maire répond qu'il ne pouvait pas savoir que le bureau de contrôle bloquerait l'avancement du chantier.

Votes : 0 voix CONTRE, 3 ABSTENTIONS et 14 voix POUR.

19. Attribution bail du Fort de Fresne.

M. le Maire précise qu'il s'agit ici de ne parler que des projets et que les événements passés n'ont pas lieu d'être évoqués. Il informe que certains conseillers se sont déplacés en mairie pour étudier les dossiers. Il rappelle que trois dossiers ont été déposés : un par l'UM Fresne les Reims (avec un mail le 27 février et un dossier reçu le 24 mars au matin), un par l'UM Marne (avec un dossier déposé incomplet le 28 février au matin et complété le 11 mars) et un par Innov Team (avec un dossier déposé complet le 28 février au matin). Les trois candidats auront chacun cinq minutes de présentation puis un temps de questions/réponses avec les conseillers.

UM Fresne les Reims :

M Cédric DOUCET se présente afin de réaliser la présentation (futur vice-président)

L'association possède un investissement de 10 000€ pour commencer, avec une estimation de 8000€ de remise en état et un fonds restant de 2000€. L'idée est d'ouvrir le fort tous les week-ends ainsi que les mercredis pendant les vacances scolaires (excepté le dimanche après-midi en juillet et août où le site serait ouvert mais sans moto). Une journée portes ouvertes serait organisée une fois par an avec des animations pour les enfants et des initiations par un éducateur. L'association est affiliée à la FFM. Concernant la sécurité du site, elle sera assurée par des caméras solaires aux endroits stratégiques et directement reliées aux portables. M DOUCET ajoute qu'il y a une grosse présence de corbeaux qui peuvent gêner les autres espèces d'oiseaux et qu'il est donc prévu de laisser des buissons épineux et de les entretenir ainsi que des herbages balisés. Pour le calendrier prévisionnel, l'association ne compte pas avoir de licenciés en 2025 et propose donc une ouverture la journée à 15€ par pilote. L'idée est d'organiser une course le plus vite possible car le bénéfice d'une telle journée s'élèverait entre 11000 et 13000€. Elle se tiendrait toujours le jeudi de l'Ascension. Il est prévu d'apposer une plaque pour l'ancien président pour ses services rendus à l'ancienne association. Enfin, le président termine en expliquant que le bureau est composé de 12 membres.

Mme MOUSSA-DELIEGE souhaite savoir si l'association est déjà créée. M. DOUCET répond que les statuts sont rédigés et qu'il ne manque qu'une assemblée et un envoi à la préfecture.

M. PEREIRA souhaite connaître la motivation à créer une association. M. DOUCET répond qu'il pratique la moto depuis longtemps, qu'il a déjà été bénévole et qu'il a envie d'aider, de faire vivre le fort par amour pour la moto.

Mme MOUSSA-DELIEGE demande à M. DOUCET combien d'adhérents ils s'attendent à obtenir. Le président rappelle que la première année, cela ne sera que des entrées mais qu'ils tablent sur 20 à 30 pilotes par jour et qu'en 2026, ils comptent sur 80 adhérents.

M. EDWIGE résume les informations de cette manière : ce sont des habitués du site, dont la motivation est de recréer l'ancienne ambiance. M. DOUCET confirme mais ajoute que de l'innovation est aussi prévue.

M. PEREIRA souhaite connaître le nom de l'association. M. DOUCET répond que c'est l'UM Fresne les Reims.

Mme MUTZIG demande à M. DOUCET s'il pense que 10000€ seront suffisants. M. DOUCET répond que des prévisions ont été faites.

Mme MUTZIG n'ayant pas très bien compris la partie concernant les corbeaux, M. DOUCET répète ses propos.

M. PEREIRA souhaite savoir si la piste actuelle va être utilisée ou modifiée. M. DOUCET répond qu'il faudra la sécuriser et la remettre en état, voire la rétrécir, puis l'homologuer.

M. PEREIRA se demande où seront mises les buvettes ; M. DOUCET répond qu'elles se tiendront dans des cabanes ou bien sous des barnums.

M. PEREIRA s'interroge sur la surface qui sera utilisée. M. DOUCET répond que dans un premier temps il s'agira du parking et du devant du fort mais que l'idée est d'utiliser tout le site.

Mme ROULOT-LEGER souhaite savoir s'il y aura une piste enfant. M. DOUCET répond que la demande a été faite car il y a déjà le tracé et les photos.

M. le Maire demande à M. DOUCET si les 10000€ de départ sont un prêt ou un don. M DOUCET répond qu'il s'agit d'un prêt personnel remboursable sur trois ans.

M. le Maire revient sur un des membres du bureau, M. RENARD et souhaite savoir s'il était le trésorier du temps de M. BERNIER ; M. DOUCET répond que c'était du temps de M. GENESTE.

M. le Maire signale que M DOUCET faisait partie du bureau de M. MALVY en 2023. M. DOUCET confirme mais rappelle que cette nouvelle association se fait sans M. MALVY.

Mme MOUSSA-DELIEGE souhaite savoir s'il y a des résidents de la commune parmi le bureau. M. DOUCET répond que c'est le cas d'une personne.

UM Marne :

L'association est présidée par M. GENESTE et est résidente du fort depuis 1959. Elle comptait 155 licenciés en 2024. M. GENESTE revient brièvement sur les travaux réalisés lors de l'hiver 2023/2024. Concernant

l'homologation qui était valable jusqu'en septembre dernier, un passage d'un membre de la FFM a été effectué le 15 mars et seulement 20% des travaux restent à faire pour obtenir l'homologation. Cela permettrait donc dans un premier temps l'ouverture d'une école de pilotage avec des stages de pilotage pour tous les niveaux. Les projets pour 2025 sont de finir l'homologation, d'ouvrir aux pilotes et d'organiser une journée caritative pour Octobre Rose afin qu'une course puisse avoir lieu en 2026, le jour de l'Ascension. Sur le long terme, l'association souhaite développer des concerts d'artistes locaux, mais aussi des festivals, des marchés de producteurs locaux, des frappadingues, des pink of color, etc. Pour la biodiversité, l'association souhaite créer des zones spécifiques non fauchées, mais aussi des hôtels à insectes, des ruches ainsi qu'une mare et pourquoi pas un parcours de santé.

M. EDWIGE souhaite savoir quand se tiendrait la course de tracteurs tondeuses et combien de temps elle durerait. M. GENESTE répond que cela se ferait à un mois d'intervalle avec une autre course organisée à proximité et que cela durerait entre 7 et 12h. Il ajoute qu'ils songent aussi à un 24h en vélos électriques, à un parcours nocturne, etc.

Arrivée de Mme Marie-Noëlle VARLET à 20h48.

M. EDWIGE demande quand auraient lieu les festivals. M. GENESTE répond que cela pourrait se tenir un vendredi par mois à partir du début du printemps.

M. EDWIGE souhaite savoir où se situerait la mare. M. GENESTE répond qu'elle serait créée au fond du fort, à droite au bout de la prairie. Il faudrait juste faucher une fois par an avant la course. Il ajoute qu'il y avait il n'y a pas si longtemps des faisans, des hiboux, des chevreuils et des lièvres.

M. PEREIRA souhaite connaître la motivation de l'association. M. GENESTE répond qu'elle souhaite reprendre ses droits. Mme MOUSSA-DELIEGE intervient en indiquant qu'on ne demande que la motivation.

M. EDWIGE demande quand a été organisée la dernière course ; M. GENESTE répond que c'était en 2019.

M. PEREIRA demande à M. GENESTE s'il est toujours président. M. GENESTE répond que oui et qu'il possède encore tout le matériel. Il explique qu'il n'y en aurait que pour 1000 à 1500€ de travaux pour compléter. M. PEREIRA signale qu'ils n'ont pas de bail actuellement. M. GENESTE répond que l'association n'avait pas de bail en 2019 non plus. Mme MOUSSA-DELIEGE signale qu'il n'y a pas besoin de bail pour avoir le statut d'association. M. le Maire répond qu'un bail a été voté fin 2017 pour la période 2018-2020 lors du précédent mandat puis M le Marie rappelle que nous avons octroyé un premier bail de 6 mois sur le 1^{er} semestre 2021. Mme MUTZIG réfute cette information car elle se souvient de M. PEREIRA qui réclamait un bail. M. le Maire répond qu'il fournira le bail à Mme MUTZIG plus tard.

Mme MOUSSA-DELIEGE demande à M. GENESTE si une période d'accalmie est prévue dans l'année. M. GENESTE répond qu'il n'y a pas de contre-indication tant que la piste est refaite à chaque fois.

M. GENESTE annonce par ailleurs avoir nettoyé le fort il y a quelques temps par ses propres moyens.

M. le Maire revient sur les pneus autour des arbres mentionnés dans son projet de nouveau parcours enfants et souhaite savoir d'où ils proviennent. M. GENESTE répond qu'ils sont déjà au fort.

Innovteam :

M. MARTIN indique que des modifications ont été apportées par rapport à sa présentation de décembre. Ainsi, le BFA a été passé et est en cours de validation pour permettre d'ouvrir aux plus jeunes. La licence auprès de la FFM a été prise. Deux personnes en plus seraient sur un projet d'initiation aux motos électriques. Ensuite, Innovteam étant une société, il est possible de devoir créer une nouvelle association pour s'associer à des entreprises. M. MARTIN ajoute qu'un contact a été pris avec l'UM Marne et l'UM Fresne pour une potentielle privatisation et éventuellement reverser les entrées aux associations. La société prévoit d'accueillir des entreprises en milieu ou fin de semaine. Il conclut en expliquant qu'il souhaite ouvrir le monde de la moto au monde extérieur. En effet, il a bien compris que la moto était importante pour le village et que cela doit être fait en premier avant d'autres activités. Il ajoute que la planification a été revue avec la chronologie des événements. Concernant le respect de la nature, des ruches, des escape games et des hôtels à insectes sont prévus. M. MARTIN ajoute être allé voir des banques pour porter le projet et l'étaler au mieux avec une ouverture à la moto en septembre 2026. Il conclut en annonçant s'être formé par passion et qu'il a actuellement un bail avec le garage de Fresne pour le stockage temporaire. Il présente son projet comme étant bienveillant, sécurisé et pour tous.

Mme VARLET souhaite connaître les frais qui seront alloués à l'eau et à l'électricité. M. le Maire répond que ce sont les porteurs de projet qui s'en chargeront et qu'il n'y a eu pour l'instant aucune demande.

M. EDWIGE poursuit en parlant du snacking qui nécessitera des toilettes ainsi qu'un point d'eau. M. MARTIN répond que la question du forage s'est posée pour amener l'eau et que pour les toilettes, des toilettes sèches et chimiques pourraient être envisagées. Enfin, il annonce avoir aussi réfléchi au traitement de l'eau récupérée.

Mme MUTZIG veut savoir qui donne l'autorisation de forer ; M. le Maire répond que c'est surtout la préfecture.

M. EDWIGE revient sur l'eau et s'interroge sur une manière de la recycler. M. MARTIN répond qu'elle pourrait servir pour une zone de lavage.

Mme MUTZIG souhaite connaître les investissements de la société. M. MARTIN répond qu'une banque est prête à la suivre avec 140 000€. Mme MUTZIG fait remarquer que cela a baissé depuis la dernière fois et insiste sur la volonté des banques de suivre le projet. M. MARTIN répond qu'il a eu un rendez-vous avec une banque ce jour même, la banque CIC d'Épernay plus précisément et qu'il peut également compter sur les investissements de son activité de speed paintball. Mme MUTZIG demande s'il s'agit bien du speed paintball à Witry-lès-Reims où M. MARTIN aurait un retard de loyer avec M. TELLIER. M. MARTIN répond qu'il n'y a aucun retard et que c'est au contraire M. TELLIER qui lui doit l'argent de sa caution.

Mme MUTZIG souhaite savoir à combien de personnes s'élève le personnel de la société ; M. MARTIN répond qu'il a actuellement deux alternants, deux stagiaires, une personne en CDI, un autre en CDD/CDI et une dernière qui gère l'administratif.

M. le Maire annonce par ailleurs que la société a fourni son bilan.

Mme MOUSSA-DELIEGE souhaite savoir si la société serait prête à partager le site, à mutualiser le fort de manière formelle et contractuelle. M. MARTIN répond que cela pourrait se faire, que cela serait à voir selon les équilibres financiers ; il ajoute que l'UM Fresne pourrait être intéressé. Mme MOUSSA-DELIEGE propose par exemple qu'une association s'occupe du moto cross et qu'Innovteam soit sur une autre partie. M. MARTIN estime qu'il faut voir l'entente mais que la réflexion n'est pas allée aussi loin. Mme MOUSSA-DELIEGE insiste pour savoir si la société serait d'accord en cas de projet cohérent. M. MARTIN répond par l'affirmative mais répète que le projet devrait être bien ficelé.

M. PEREIRA souhaite savoir en quoi consisterait le bail. M. le Maire répond que ce serait un bail commercial de trois ans renouvelables tacitement jusqu'à neuf ans avec un délai de prévenance de six mois.

Mme VARLET demande pourquoi il y a une telle différence de baux avec les associations. M. le Maire répond que ce ne sont pas des baux commerciaux mais des baux communs car la nature du preneur n'est pas la même.

Mme VARLET estime que même avec un apport aussi conséquent, un loupé est possible. M. le Maire répond que dans ce cas, le bail sera résilié. Il ajoute que le bail est plus long mais qu'en contrepartie, le loyer sera de 5000€ annuel au lieu de 3600€. Mme MUTZIG veut rediscuter du montant car elle estime qu'il n'y a pas eu de discussion à ce sujet. M. le Maire répond que chaque porteur de projet propose la somme qu'il souhaite. Mme MOUSSA-DELIEGE confirme qu'il ne s'agit que de proposition.

M. EDWIGE demande à M. MARTIN si la société est déjà adhérente à la FFM. M. MARTIN répond que oui, car c'était nécessaire pour passer le BFA.

M. EDWIGE souhaite savoir quelles catégories de roues seront autorisées. M. MARTIN répond que les quatre roues ne seront pas autorisées et que les deux et trois roues ne devront pas rouler en même temps.

M. RIONDET intervient en annonçant qu'une délibération avait été votée le 24 mai 2018 pour un bail sur 2019 et 2020. Mme MOUSSA-DELIEGE confirme qu'il y a toujours eu un bail. M. RIONDET explique que son intervention fait suite aux propos de Mme MUTZIG selon lesquels il n'y avait pas de bail en 2019. Mme MUTZIG corrige et rappelle qu'elle parlait de 2020. M. RIONDET confirme qu'il y avait bien un bail en 2020.

M. PEREIRA n'est pas pour attribuer le bail ce soir ; il souhaite par ailleurs savoir quelle est la commission qui s'en chargera. M. le Maire rappelle qu'il n'y a pas de commission pour le fort de Fresne. Il ajoute qu'il aimerait voter ce soir car la végétation pousse au fort et qu'il y a aussi du dépôt sauvage ; attendre plus longtemps serait condamner le site.

Mme VARLET souhaite savoir si les deux associations seraient d'accord pour faire des collaborations avec d'autres organismes. L'UM Fresne répond qu'il faut un bon projet et bien s'entendre avec les personnes ; quant à l'UMM, ils estiment que ce n'est pas sécurisé au niveau des assurances et qu'avoir de la moto en plus d'une autre activité ne serait pas très agréable. Ils ajoutent n'être qu'une association qui est passionnée et ne veut pas faire de business. La société Innov Team en revanche se dit ouverte à des événements le week-end avec des associations et que cela serait à faire évoluer petit à petit.

Mme IVALDI s'interroge sur une potentielle erreur dans la date de rendu du dossier de l'UM Fresne. M. le Maire confirme que le dossier a bien été rendu le matin même. Mme IVALDI estime que cela ne respecte pas les conditions qui avaient été fixées. Mme MOUSSA-DELIEGE explique que le choix a été fait de présenter tous les dossiers car un seul a été rendu dans les temps et que cela n'aurait pas été considéré comme juste ou démocratique.

L'UM Marne fait remarquer que M. le Maire était en possession des papiers manquants depuis l'Assemblée Générale de 2024 et que la date présentée pour la complétude du dossier, soit le 11 mars, est fautive et qu'il s'agit en réalité du 2 mars. M. le Maire confirme la date du 11 mars pour la complétude du dossier. Mme MOUSSA-DELIEGE estime que le plus important est que les dossiers soient complets.

Mme ROULOT-LEGER fait savoir qu'elle aimerait un vote à bulletin secret au vu des différentes tensions. M. le Maire répond que la moitié des conseillers doit demander un vote à bulletin secret pour qu'il ait lieu.

M. PEREIRA informe qu'il ne souhaite pas prendre part au vote. Mme ROULOT-LEGER lui suggère dans ce cas de voter blanc ; Mme VARLET estime que ce n'est pas la même chose.

M. le Maire informe qu'il va proposer un vote pour décider si la délibération sera votée à bulletin secret.

Mme VARLET souhaite un point rapide sur les deux premiers projets car elle n'était pas encore arrivée. M. le Maire propose alors une suspension de séance de 5 minutes à 21h50.

M. le Maire reprend la séance à 22h05 en demandant qui souhaite effectuer un vote à bulletin secret. Après que dix voix ont été prononcées en faveur du bulletin secret, M. le Maire explique qu'il faudra d'abord voter pour l'un des trois projets et que celui qui aura le plus de voix passera en second tour où il faudra lui donner une suite favorable ou défavorable. Si le conseil est défavorable à l'attribution, le bail ne sera pour personne.

M. PEREIRA exprime son désaccord avec le bail à 5000€ proposé par Innov Team. M. le Maire rappelle que le premier vote est pour choisir un des trois projets.

À la suite du dépouillement, la société Innov Team reçoit 5 votes, l'UM Fresne 6, l'UM Marne 4 et les 3 derniers votes sont blancs. C'est donc l'UM Fresne qui emporte la première manche. A la suite du deuxième vote, 4 voix sont contre l'attribution du bail à l'UM Fresne, 2 sont blanches et les 12 dernières sont pour l'attribution du bail. C'est donc l'UM Fresne qui se voit attribuer le bail du fort de Fresne.

L'UM Marne quitte la salle du conseil en indiquant que l'association reprendra tout ce qu'elle a laissé au fort et que les élus seront convoqués au tribunal dans le cadre d'une réclamation de loyers.

M. le Maire informe que la prise de bail ne se fera pas avant le 1^{er} mai au vu des démarches à réaliser, notamment avec un notaire.

M. le Maire revient sur la demande de remboursement du loyer pour la période de fermeture du fort et évoquée par l'UM MARNE. La demande écrite étant arrivée ce jour, le sujet sera à l'ordre du jour du prochain conseil car elle ne pouvait être mise à celle-ci au motif d'un délai trop court.

Vote : 4 voix CONTRE, 2 voix BLANCHES, 12 voix POUR.

20. Approbation de la convention pour le tir à l'arc.

M. le Maire informe avoir une demande depuis octobre de la part de la compagnie d'arc de Reims qui souhaite organiser un concours de tir à l'arc sur cibles 3D sur le site du Fort de Fresne le week-end du 5 et 6 avril 2025. Il propose donc une convention d'occupation du jeudi 3 au mardi 8 avril 2025 et une indemnité de 200€.

Mme VARLET souhaite savoir qui va entretenir le fort. M. le Maire répond que ce ne sera pas la commune.

Mme MUTZIG s'inquiète de l'organisation avec le nouveau locataire. M. le Maire répond qu'il n'y aura pas encore de locataire à ce moment-là et que la convention est uniquement pour le week-end mentionné.

M. PEREIRA souhaite savoir si tout est à charge de la compagnie. M. le Maire répond par l'affirmative.

Mme MOUSSA-DELIEGE aimerait connaître la date de la compétition. M. le Maire répète qu'elle aura lieu les 5 et 6 avril.

M. PEREIRA souhaite savoir si un arrêté est nécessaire. M. le Maire répond que non car tout se fera dans l'enceinte du fort.

M. PEREIRA fait remarquer qu'il faudra faire signer une convention. M. le Maire répond que c'est prévu.

Mme MUTZIG demande à la compagnie si le concours sera ouvert au public. M. PERREUX répond que cela sera uniquement réservé aux archers.

Votes : adopté à l'unanimité.

AUTRE ORDRE DU JOUR

21. Logement de Fresne les Reims.

M. le Maire explique que la chaudière à fioul du logement de Fresne est tombée en panne et qu'elle n'est pas réparable. En acheter une nouvelle coûterait 12 000€. Ainsi, il demande aux conseillers leur avis pour des solutions alternatives qui ont été mentionnées comme une pompe air eau ce qui impliquerait de changer les radiateurs. Il annonce avoir également demandé des devis pour changer les fenêtres.

M. PEREIRA demande si le locataire est toujours là ce que M. le Maire confirme en expliquant qu'il a actuellement des radiateurs électriques et qu'un poêle à pétrole a été proposé. M. PEREIRA estime qu'il faudrait rénover toute la maison. M. le Maire répond que ce serait compliqué car il faudrait la vider entièrement.

M. EDWIGE s'interroge sur la pertinence de mettre une pompe à chaleur si la maison est mal isolée. M. le Maire répond qu'il n'a pas le bilan énergétique. Il estime pour sa part qu'une chaudière au fioul dans une cuisine n'est pas du tout l'idéal. M. EDWIGE propose que l'entreprise qui fera les devis effectue en même temps un bilan énergétique.

Mme ROULOT-LEGER propose un poêle à granulés comme chauffage principal. Mme MOUSSA-DELIEGE émet des réserves quant à la capacité du locataire à alimenter un tel poêle.

Mme VARLET s'interroge sur la possibilité de chauffer la maison avec la salle des fêtes. M. le Maire répond que ce n'est pas possible.

M. PEREIRA souhaite connaître le loyer de la maison. M. le Maire répond qu'il doit s'élever à 500€ environ. Il explique que des travaux sont à faire d'où la ligne de 40 000€ dans le budget.

M. PEREIRA estime qu'il ne faut pas vendre ce patrimoine. M. le Maire répond que ce n'est pas prévu.

QUESTIONS DIVERSES

- Mme VARLET fait passer un message pour une demande de salle pour créer la décoration de la manifestation pour les 200 ans de la Fanfare. Elle précise que c'est elle-même qui fait la demande et pas l'association directement. Mme MOUSSA-DELIEGE souhaite savoir si c'est pour une période longue avec du stockage. Mme VARLET répond que non. M. le Maire intervient en expliquant qu'il faudra que l'association fasse une demande par son président.
- Une question est posée concernant le programme pour les 200 ans de la fanfare. Mme MOUSSA-DELIEGE informe que l'association communiquera prochainement.
- M. PEREIRA fait remarquer que la demande de subvention de la fanfare n'est pas très élevée. Mme MOUSSA-DELIEGE explique que l'association prépare cet événement depuis un certain temps et que nous avons déjà versé une subvention exceptionnelle l'an dernier en prévision de cette manifestation.

- M. PEREIRA souhaite savoir où en sont les devis pour le nettoyage des monuments. M. le Maire répond qu'il cherche encore car il a reçu un devis de 20 000€ et qu'il est par ailleurs impensable que cela soit fait au Karcher.
- Mme ROULOT-LEGER s'interroge sur la présence d'un panneau lesté de sacs au pied d'un panneau de la rue de la Noëlle, au niveau du croisement. M. LABROUSSE explique que c'est pour éviter que les gens ne stationnent. Un arrêté a été fait pour interdire le stationnement car ce n'est pas une place de parking.
- Mme MUTZIG souhaite savoir où en est le dépôt de plainte pour le panneau cassé. M. le Maire répond que la plainte va être déposée car les personnes ne se sont pas manifestées.
- Mme VARLET demande quelles étaient les conditions pour être invité au repas des aînés. M. le Maire rappelle qu'il fallait avoir plus de 65 ans et inscrit sur les listes électorales ; être habitant ne suffisait pas.
- Mme VARLET s'informe de la recherche d'un nouveau médecin pour donner suite au départ de l'actuelle. M. le Maire répond que c'est l'effort rémois qui s'en charge.
- M. PEREIRA souhaite savoir s'il y a des nouvelles de Methabaz. M. le Maire répond qu'il n'y a eu aucune excuse ou prise de contact, pas plus qu'une réponse à la mise en demeure de l'hiver dernier de la part de cette société. Il ajoute que Methabaz ne respecte pas ses obligations légales mais précise qu'un méthaniseur sur trois est suspendu à la suite d'une décision de la préfecture. M. PEREIRA déplore qu'il n'y ait pas plus de communication à ce sujet. M. le Maire répond qu'il n'y a pas eu de questions suite à sa sollicitation aux conseillers. Il ajoute que le bassin de rétention est trop petit et que cet accident d'opération était prévisible. L'entreprise était déjà en difficulté financière l'an dernier et qu'à ce jour, elle a perdu un tiers de sa capacité à produit en plus de travaux qu'elle aura à effectuer. Il conclut que tout ce qui arrive n'est pas la faute de la mairie. Mme IVALDI intervient en précisant qu'à la suite de l'accident du 9 février, Methabaz n'a pas contacté la DREAL.
- Mme VARLET souhaite savoir si la subvention demandée par l'association Cœur de Tendresse a été attribuée. Mme MOUSSA-DELIEGE répond que cela sera écrit dans le compte-rendu.
- Mme MUTZIG souhaite connaître le montant de la facture du maître d'œuvre concernant l'ébauche de l'atelier technique. M. le Maire répond qu'elle est de 5000€HT pour le groupement maître d'œuvre architecte en plus d'une option de 4000€HT pour déposer le permis de construire

Ayant épuisé l'ordre du jour et n'ayant plus de question, M. Le Maire lève la séance à 22h45.